



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des enfants accidentés à l'hôpital

Question écrite n° 43887

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question n° 36021 posée sous la XIIe législature et restée sans réponse. Le 16 mars 2004, le député ligérien Jean-François Chossy a en effet appelé l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la question de l'admission des enfants à l'hôpital à la suite d'un accident. S'agissant d'enfants qui ne sont pas en âge d'exprimer leur douleur alors qu'ils ont subi un choc violent, l'honorable parlementaire estimait qu'il serait souhaitable qu'ils soient pris en charge dans les meilleurs délais par un service pédiatrique adapté et spécifiquement formé à la gestion des enfants. Il souhaite savoir si l'actuel Gouvernement prévoit des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43887

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 614

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)